

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE SUR L'ENSEIGNEMENT DISTANT

Cette politique vise à baliser l'usage des technologies de l'information et des communications (NTICs) utilisées par les départements des sciences infirmières pour les cours offerts à distance. Cette politique n'a aucune incidence et aucun effet sur l'organisation générale de ces cours, que cela concerne par exemple les objectifs, contenus ou stratégies d'apprentissage et d'évaluation. Cette politique n'a aucune incidence et aucun effet sur la gestion des absences lors de ces cours.

L'objectif de cette politique est de contribuer au maintien d'un climat d'apprentissage optimal, dans un contexte caractérisé par une offre croissante de cours offerts à distance. Tout étudiant participant à un cours offert à distance, par l'intermédiaire des NTICs utilisées par l'UQO et par le département des sciences infirmière, partage la responsabilité de veiller à la qualité du climat d'apprentissage.

Dans cette mesure, comme dans toute activité d'apprentissage en présentiel, l'étudiant doit respecter le décorum suivant :

- Comme dans toute activité d'apprentissage en présentiel, les participants à une activité à distance ont la responsabilité de contribuer à l'instauration d'un climat d'apprentissage exempt de distraction pour ses pairs. Cela concerne notamment les lieux où se déroulent ces apprentissages, qui (comme c'est le cas pour une salle de classe régulière) doivent être favorables à la dispensation d'un cours ;
- Comme dans toute activité d'apprentissage en présentiel, les participants à une activité à distance sont conscients que les allées et venues, même virtuelles, sont une source de distraction pour les pairs. Ainsi, à moins d'un avis contraire précisé par l'enseignant dans le plan de cours ou lors d'un cours, ou de circonstances exceptionnelles, les caméras vidéo des étudiants doivent rester ouvertes durant toute la durée du cours ;
- Il est également de la responsabilité des participants de veiller à ce que leur matériel audiovisuel et technologique, notamment leurs caméras, microphones et débit de connexion Internet, puisse permettre leur participation pleine et entière au cours aux modalités ci-haut mentionnées.

Ces balises sont réputées applicables à l'ensemble des cours offerts à distance par les sciences infirmières pour le réseau UQ, en respect des modalités de chaque cours et à moins qu'un avis contraire ne soit précisé par l'enseignant à cet égard. La finalité de ces balises est de reproduire le climat usuel d'une classe et de réaffirmer les comportements attendus des étudiants dans ce contexte.